

ABONNEMENT

Saumur
En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annoncés, la ligne 20
Réclames, — 20
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de réduire la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans le dernier cas ; Et du droit de modifier le rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 FÉVRIER

LES PROGRÈS CONSERVATEURS

Plus on s'efforce de persuader aux conservateurs qu'ils doivent renoncer à leurs espérances et se résigner à se rallier au régime républicain, plus il importe de rappeler que contrairement aux affirmations de nos adversaires, les opinions conservatrices n'ont cessé depuis dix ans de faire des progrès à ce point qu'on peut dire qu'elles sont tout près de la victoire. C'est ce que démontre fort bien le *Moniteur universel* en s'appuyant uniquement sur les chiffres.

Aux élections générales de 1881, les républicains venaient à peine d'arriver au pouvoir. On pouvait se faire des illusions sur ce qu'ils nous réservaient. En outre, on était au lendemain des échecs subis par les conservateurs. Dans ces conditions, les candidats républicains réunirent 5,128,442 voix, les candidats d'opposition 4,785,827. Différence: *Trois millions trois cent quarante-deux mille six cent quinze voix* en faveur du régime républicain.

Aux élections de 1885, les chiffres sont profondément modifiés.

Les républicains réunissent 4,164,959 voix, l'opposition 3,685,035. La différence n'est plus que de: *Cinq cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-quatre voix*.

Enfin, en 1889, les républicains obtiennent 4,052,542 voix et l'opposition 3,774,475, c'est-à-dire que la différence est tombée au chiffre de: *Deux cent soixante-dix-huit mille soixante-sept voix*.

On a fait du chemin depuis 1881, puisque la différence a passé de 3,442,615 à 278,060.

En 1881, pour assurer la majorité aux conservateurs, sinon dans la répartition des sièges, du moins dans l'expression de la volonté du pays, il eût fallu déplacer 1,571,308 voix.

En 1889, il eût suffi de déplacer 139,030 voix, c'est-à-dire en moyenne moins de quatre voix par commune.

Est-ce là une armée qui bat en retraite et qui doit désespérer de l'avenir?

INFORMATIONS

M. de Freycinet a présidé le Conseil qui s'est tenu hier matin.

M. de Freycinet a fait savoir que le projet de budget de 1893 pourra être déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours qui suivront la reprise des travaux parlementaires.

M. Constans a dû rentrer à Paris ce matin à sept heures.

M. Bourgeois rentrera à Paris demain soir.

M. d'Hulst a fait, mercredi, dans l'après-midi, à la mairie du septième arrondissement, sa déclaration de candidature pour l'élection de Brest.

Le vice-amiral Devarenne, inspecteur général de la marine, qui devait prendre le mois

prochain le commandement de l'escadre du Nord, est mort hier matin en son domicile, rue Boissière, à Paris.

Né à Besançon, le 28 mars 1830, le défunt a fait les campagnes, notamment, de Crimée, du Mexique, etc....

Capitaine de vaisseau en 1875, commandant l'École de Brest en 1881-83, contre-amiral le 13 novembre 1883, il avait été promu vice-amiral le 24 avril 1890.

Le Champ-de-Mars va revoir, cet été, quelques-uns des beaux jours de 1889; tous les palais auront une Exposition spéciale.

Dans le palais des Machines, sera installée l'Exposition internationale de l'alcool et des industries de fermentation: Distillerie, Viticulture, Brasserie, Cidrerie, Vinaigrerie et les produits alimentaires qui s'y rattachent.

Les comités sont formés et les importantes adhésions déjà reçues assurent un grand succès à cette Exposition, organisée avec tant d'apropos au moment où l'application des taxes douanières soulève les questions d'alimentation, notamment pour les vins et la bière.

Les industriels français veulent montrer que, malgré les difficultés qu'ils ont eues à vaincre, leurs produits n'ont pas dégénéré, ce dont il convient de les féliciter.

Le général de Miribel, chef d'état-major général de l'armée, va réunir en commission les présidents de tous les comités techniques pour coordonner avec eux les différents projets élaborés au sujet de la future loi des cadres.

Il paraît, dit le *Figaro*, que le comité de la cavalerie conclut au retour pur et simple des cadres d'officiers prévus par la loi de 1875. Il est donc permis d'espérer que l'essai des cadres réduits, si malencontreusement étendu à nos divisions de cavalerie indépendantes, va prendre fin.

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-SUISSES

M. Arago, ambassadeur de France à Berne, qui va rejoindre son poste, demandera au Conseil fédéral, en réponse à la communication de celui-ci, de vouloir reprendre les pourparlers en vue d'un accord commercial définitif et de lui faire connaître les points sur lesquels il désire faire porter les négociations.

On sait que la Suisse n'a accepté notre tarif minimum qu'à titre provisoire.

A L'ÉCOLE CENTRALE

Nous croyons savoir que, dans la réunion d'hier des membres du conseil, il a été accordé amnistie pleine et entière à tous les élèves, mais que seul le monôme d'adieu des « cubes » sera toléré à l'intérieur de l'École.

Quant aux manifestations intérieures, le conseil tient à rester étranger à cette question, laissant aux élèves toute liberté.

Néanmoins, comme la préfecture de police n'autorise les élèves à se former en monôme et à jouer leur revue sur une scène que sur l'avis conforme de l'administration, il est probable que cette autorisation ne leur sera plus accordée dans l'avenir.

L'emprunt impérial allemand 3 0/0 a été souscrit quatre fois et l'emprunt prussien près de trois fois. Berlin seul a souscrit 400 millions.

On annonce qu'à la suite d'un incident récent, l'empereur d'Allemagne a interdit le champagne dans les mess régimentaires. On conte même plaisamment que les soirs où le souverain honore le mess des gardes du corps de sa présence seront les seuls de l'année où les officiers de ce corps d'élite seront contraints de dîner sans champagne.

CONSERVES AVARIÉES

Une compagnie du 74^e de ligne, en garnison à Evreux, a failli être empoisonnée par des viandes de conserves avariées.

Cette nouvelle cause dans la ville une pénible surprise.

Une enquête est ouverte.

DÉPART POUR LE SOUDAN

MM. Baurès, capitaine de cavalerie; H.-C. Martinie, lieutenant au 8^e chasseurs d'Afrique, et Certain Canrobert, sous-lieutenant au même régiment, sont désignés pour servir à l'état-major du commandant supérieur du Soudan français (escadron de spahis soudanais).

Ces officiers s'embarqueront le 19 mars prochain à Bordeaux.

LES RUSSES A CHERBOURG

La *Gazette de Moscou* annonce que l'escadre russe, composée de cinq navires sous le commandement du contre-amiral Kaznef, visitera Cherbourg au commencement de l'été prochain.

MÉDECINS ÉTRANGERS

Les étudiants en médecine étrangers sont 809 à Paris, soit un cinquième de l'ensemble. Sur 374 nouveaux médecins, 53 sont étrangers, 1 sur 8, et ces médecins restent en grand nombre chez nous, où ils prennent les meilleurs postes. De plus, l'internat qui complète les études et forme les médecins à cause de la loi militaire est et sera surtout fréquenté par les étrangers. Les autres vont encombrer les casernes.

MÉDECINS FÉMININS

Trois doctresses ont leurs diplômes, toutes trois Russes.

A la Faculté de médecine il y a comme étudiantes: 403 Russes, 6 Anglaises, 3 Roumaines, 2 Turques, 1 Grecque, 1 Arménienne et 18 Françaises.

CONDAMNATION D'UN DÉFROQUÉ

Plusieurs journaux ont annoncé il y a quelques jours l'arrestation, pour ivresse manifeste et outrages aux agents, d'un abbé Garnier, confondu à tort avec le conférencier ecclésiastique bien connu dans les milieux ouvriers.

Le personnage dont il s'agit dans la circonstance n'a aucun rapport avec l'abbé Garnier. C'est un prêtre interdit, nommé Garnier (Jean-Raphaël-Marie-Pierre), qui a été, en effet, ra-

massé complètement ivre dans la rue de Rivoli et que la 8^e Chambre a condamné à trois jours de prison, pour avoir reçu à coups de poing les gardiens de la paix qui accouraient charitablement à son aide.

LA NEUTRALITÉ DANS LES LYCÉES

Un père de famille écrit au *Gaulois*:

« J'ai un fils en sixième au lycée Janson-de-Sailly. L'an dernier, on lui donne, comme livre d'exercices latins, un ouvrage d'un professeur dudit lycée, M. Brelet, ouvrage édité en 1889.

« Ce n'est pas vieux, comme vous le voyez. Et les parents avaient lieu de penser que, le bon Lhomond mis au rancart, on s'en tiendrait au livre en question.

« Par malheur, cet auteur imprudent, à une page de son ouvrage, a osé écrire que Dieu créa la Terre.

« C'est là un grand forfait, et on le lui a fait voir. Cela a suffi pour qu'incontinent on change d'auteur. Et nous voilà obligés d'acquiescer un nouveau bouquin, uniquement parce que son auteur ignore Dieu et sans qu'on se soucie du respect des croyances, du surcroît de dépenses.

« Est-ce là ce que M. Bourgeois appelle la neutralité? »

CHION-DUCOLLET

On se rappelle encore l'affaire de La Mure qui a rendu célèbre M. Chion-Ducollet, maire de ladite commune.

L'arrêté de ce maire illustre n'avait point été approuvé par M. le juge de paix de La Mure; mais le jugement du juge de paix avait été cassé pour vice de forme.

Une dépêche de Grenoble nous apprend que le tribunal de simple police de Valbonnais, devant lequel l'affaire avait été renvoyée, a condamné chacun des prévenus à un franc d'amende.

Ainsi, il n'est pas permis aux jeunes filles de La Mure de sortir habillées de blanc, quand M. le maire y mettra obstacle.

Un journal prétend qu'un nouvel arrêté de M. Chion-Ducollet va leur ordonner de s'habiller en jaune serin, qui est sa couleur.

Qui niera maintenant que nous vivons sous un régime de pleine liberté?

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 février 1892.

Malgré la faiblesse plus accentuée des places de Vienne et de Berlin, les rentes françaises ont une tenue ferme, justifiée par les emplois de fonds des caisses d'épargne en achats de rentes. La somme employée depuis le 1^{er} janvier atteint presque 13 millions.

Le 3 0/0 ancien reste à 95.72; le nouveau à 94.70 et le 4 1/2 à 105.05.

La Rente Italienne faiblit à 89.92; le change italien est en hausse à 103.45. On signale de grosses ventes d'Italien pour compte suisse. L'Extérieure recule à 62 13/16. Le 3 0/0 Portugais mieux tenu que la veille reste à 27 5/8. Les fonds Russes sont offerts; la Banque allemande, peu satisfaite du résultat de l'emprunt allemand, paraît vouloir reprendre l'offensive contre les fonds Russes.

Quelques réalisations d'acheteurs avant la liquidation de quinzaine provoquent un certain recul des sociétés de crédit. Le Crédit Foncier

reste à 1.210; la Banque de Paris à 627; le Crédit Lyonnais à 792. La Banque d'Escompte retombe à 210, son plus bas cours des jours précédents. Le Comptoir d'Escompte ne peut garder le cours du pair de 500, il fléchit à 495. La Société Générale conserve son cours de 475, justifié par la progression de bénéfices résultant d'opérations régulières.

D'après des calculs très sérieux, le kilomètre de ligne Jaffa à Jérusalem coûté 137,000 fr., tandis que celui de Beyrouth à Damas coûtera 154,200. C'est une différence de 1,200 fr. en moins sur la charge kilométrique en obligations en faveur de la ligne de Jaffa. Quant au trafic des marchandises, la différence qui paraît devoir exister entre celui que l'on attend du Beyrouth et celui du Jaffa sera largement compensée par le transport des pèlerins de Jérusalem.

L'action des Voies ferrées Economiques progresse à 533 fr.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

L'impôt sur la propriété bâtie

Nous rappelons aux contribuables que l'article 7 de la loi du 8 août 1890, leur accorde un délai de trois mois en l'année 1892, à partir du jour de la publication du rôle dans chaque commune, pour formuler leur réclamation contre l'évaluation attribuée à leurs immeubles bâtis; passé ce délai, le contribuable sera forcé jusqu'en 1900, c'est-à-dire qu'aucune réclamation de ce chef ne sera plus admise.

Les évaluations nouvelles, qui ont été faites en dehors de tout contrôle, de la part des intéressés, serviront donc pendant dix ans de base à l'impôt foncier des propriétés bâties, si les contribuables lésés laissent passer ce délai sans protester. Les contribuables ont, dès lors, le plus sérieux intérêt, nous ne saurions trop le répéter, à bien examiner leur situation au point de vue de l'impôt sur la propriété bâtie.

Qu'ils ne se contentent pas de vérifier leur avertissement et de se déclarer satisfaits, si par comparaison avec leur avertissement des années précédentes ils ne trouvent pas d'augmentation dans leurs taxes en bloc.

Cette satisfaction pourrait bien être de courte durée. Il peut, en effet, arriver qu'après une majoration très sensible de la valeur locative d'un immeuble, le montant de la cote reste égal ou même inférieur à l'impôt payé les années précédentes. Mais alors même qu'un contribuable aurait profité l'année dernière et profiterait encore cette année d'une diminution marquée d'impôt, il ne doit pas, s'il est réellement soucieux de ses intérêts, laisser passer une évaluation de valeur locative qu'il pourrait considérer comme exagérée.

Il ne saurait, en effet, perdre de vue que cette réduction a un caractère absolument précaire, que le taux de 3 20 0/0 qui a été appli-

qué en 1891 et qui est le même encore en 1892, est susceptible de varier suivant les nécessités budgétaires. Il pourra être ultérieurement porté à 4, à 5 0/0, peut-être même au-delà.

Le budget de 1893 n'est pas facile à équilibrer, paraît-il, même sur le papier. Il doit pourvoir au remboursement de 264 millions d'obligations à court terme. Le ministre des finances compte bien sur une recette de 70 millions provenant du boni résultant de la conversion du 4 1/2 qui aura lieu dans le courant de 1893, mais il lui faudra trouver encore 90 millions pour joindre les deux bouts rien qu'en ce qui concerne le remboursement des obligations à court terme.

Et où les chercher? Quelle nouvelle matière imposable qui ne soit pas déjà imposée? Est-il même permis, en France, d'éternuer et de se moucher, sans avoir maille à partir avec le fisc?

Mais à quoi bon se casser la tête, dira le ministre; la propriété bâtie n'est-elle pas là? Et au lieu du taux de 3 20 0/0, appliquons-lui un taux plus élevé.

Et alors, comme la valeur locative qui sert de base au calcul restera la même jusqu'en 1900, au lieu de la diminution actuelle que le contribuable pourrait croire acquise, il subira une augmentation hors de proportion avec la part contributive qu'il devrait normalement supporter dans les charges publiques.

Encore une fois, que chaque contribuable examine son bordereau, qu'il se rapporte à la matrice spéciale de la propriété bâtie, à la mairie de sa commune, et qu'il s'assure que le revenu réel attribué à chacun de ses immeubles ne dépasse pas la valeur locative réelle de l'immeuble.

LA CRUE DE LA LOIRE

On lit dans le *Messageur*, de Tours :

« La Loire subit, en ce moment, une forte crue. La rivière roulé des eaux jaunâtres qui tourbillonnent furieusement autour des arches des ponts.

» L'eau a envahi les berges jusqu'aux parapets des quais et les îles sont recouvertes en grande partie.

» Du pont de pierre, le spectacle est saisissant; des groupes se forment continuellement pour suivre la marche de la crue.

» L'autre nuit, le poste du Menneton a été envahi par les eaux du Cher, par suite de la crue subite que vient de subir cette rivière.

» Les soldats de garde ont dû enlever précipitamment leurs armes et effets et se réfugier sur la route d'abord, puis rentrer à leurs casernes.

» Tout le champ de manœuvres est couvert par les eaux. »

Hauteur de la Loire, à Saumur, aujourd'hui vendredi (midi) : 4^m 55.

pareille, si doucement résignée, si compatissante, c'est quelque chose comme du lait blanc après les liqueurs acres, — et Jacques songe à ses mauvaises tristesses, hargneuses, égoïstes, jalouses, noires et sans sourires celles-là! Ce visage de la mère, ces gestes effacés, la délicatesse instinctive de ces réticences, ces expressions, ces paroles, c'est une perpétuelle leçon d'indulgence; cela dit, ou à peu près: « La vie est triste, mon gas, mais il faut faire bonne mine à la vie... Les gens vous tourmentent, vous oublient, vous donnent du chagrin, mais ce n'est pas leur faute, ils sont bâtis comme ça, ils n'y peuvent rien... Nous ne sommes pas parfaits, nous non plus, — oh! que non! Alors voilà... Tâchons seulement de faire le moins de mal possible aux gens... Sois bon, mon petit gas, — sois bon... »

Cette leçon de bonté, cette leçon de chaque heure que lui font les yeux de la mère, ses gestes, sa voix, son silence, Jacques la comprenait à moitié seulement, quand il n'était habitué à rien, ni aux gloussements des poules, ni aux mauvais cigares, ni aux dominos de Chérisy. Peu à peu, soirée après soirée, sous la petite lampe, dans ce tête-à-tête entre sa fatigue et ce sourire pâle, Jacques a mieux compris la

AU CONSEIL GÉNÉRAL

NOS TRAMWAYS

A la séance de mercredi, ainsi que nous l'avons dit hier sommairement, l'assemblée départementale s'est occupée de nos fameux tramways.

Voici le passage du compte rendu analytique les concernant :

« MM. Bruas, Besnard et les autres membres du Conseil général de l'arrondissement de Saumur appellent l'attention de l'assemblée sur les nombreux accidents que causent les tramways saumurois, et ils demandent au Conseil d'inviter M. le préfet à hâter la solution qui améliorera l'état des choses.

» Le Conseil émet un vœu en ce sens, et M. le préfet déclare qu'il agira autant qu'il est en son pouvoir.

» M. Grignon rappelle que l'assemblée proteste en vain depuis cinq ou six ans contre ces fameux tramways saumurois.

» M. le préfet dit qu'il va en conférer le plus tôt possible avec l'ingénieur en chef.

Sur la proposition de MM. Besnard et Gigot, le Conseil émet un vœu pour l'amélioration des passages à niveau établis entre Moutreuil-Bellay et Saumur.

Un vœu est également émis pour qu'une deuxième voie soit construite entre ces deux villes, ligne de Chartres à Bordeaux.

LES CARTES A JOUER

La Direction générale de l'Enregistrement et du Timbre vient d'envoyer une circulaire aux directeurs départementaux pour les inviter à faire connaître aux déposants que les cartes non timbrées ne pourront plus être vendues à partir du 15 février sous peine de procès-verbal.

A Paris, la plupart des débitants se sont mis en règle, mais il n'en est pas de même en province, semble-t-il. Aussi, l'expiration du délai ci-dessus ne comportera-t-elle aucune tolérance.

Des saisies seront opérées chez les limonadiers qui serviront des jeux de cartes non revêtues du nouveau timbre.

ANGERS. — Cette ville va s'enrichir d'une nouvelle œuvre de son illustre compatriote Jules Lenepveu, membre de l'Institut et ancien directeur de l'Ecole de Rome.

L'auteur des peintures murales de Sainte-Marie, des plafonds de l'Opéra et du théâtre d'Angers, ainsi que de tant de pages magnifiques inscrites sur les murailles de diverses églises de Paris, travaille en ce moment à une grande composition destinée à la grande salle de l'hôtel Pincé.

M. Lenepveu a pris pour sujet : *L'entrée de François I^{er} à Angers*, le 6 juin 1518.

Le roi, suivi de la reine et de la cour, s'arrête à la porte des Lices, pour recevoir, du maire, Robert Thévin, et des échevins, les clefs de la ville. Notre chroniqueur Jean de Bourdigné (p. 193) a d'ailleurs décrit longuement cette entrée royale, que notre cher maître angevin va nous rappeler avec tout son talent et tout son cœur.

Ce grand tableau aura, du reste, son cadre naturel dans l'admirable logis que Jean Pincé fit élever, vers 1530, par l'architecte Jean de L'Espine, et où l'on a installé la jolie collection Turpin de Crissé.

LES SUITES D'UN CAUCHEMAR

Un brave cultivateur, M. B..., maire de la commune d'Eancé (Ille-et-Vilaine), a été, dans la nuit de lundi à mardi dernier, le héros et la victime d'une aventure tout à fait invraisemblable, quoique absolument authentique.

Venu à Angers pour faire soigner ses yeux malades, M. B..., sur l'avis du médecin, était entré comme pensionnaire dans une maison spéciale.

A dix heures, étant couché, il eut un affreux cauchemar. Des malfaiteurs, croyait-il, l'entouraient et menaçaient de l'assassiner. Alors, en état de somnambulisme, le malheureux se lève et se précipite sur la vitre d'une porte-fenêtre, à travers laquelle il passe comme une balle, non sans se blesser cruellement aux mains et à la figure.

La chambre de M. B... se trouvait, par bonheur, située au rez-de-chaussée : autrement, il risquait fort de se tuer.

Une fois parvenu dans la cour, M. B..., entendait aboyer un chien de garde qui se précipitait de son côté, escalade (toujours en chemise, bien entendu) le portail d'entrée, surmonté pourtant de pointes de fer, et retombe de l'autre côté, dans la rue, en se foulant le pied gauche et en se contusionnant quelque peu.

Puis, toujours affolé, s'imaginant être poursuivi par des bandits, il prend sa course, enfle la première rue qui se présente devant lui et ne s'arrête que sur la place de la Visitation, devant la caserne.

Là, enfin, il reprend ses sens et se réveille tout à fait. Un fantassin, étonné de voir un homme se promener dans un costume aussi primitif, s'approche de notre brave maire et l'interroge. L'autre raconte tout naïvement son histoire. C'est la première fois qu'il vient à Angers. Que va-t-il devenir? Et, d'abord, il faut absolument qu'une personne charitable lui prête les vêtements indispensables pour qu'il puisse réintégrer le domicile d'où l'a chassé un cauchemar dont il ne s'explique guère la cause.

Le troupière complaisant, attendri par le récit d'une telle infortune, s'empressa de mener M. B*** au café d'en face, le café Saint-Laud, où l'entrée du maire en... bannière blanche obtint le succès qu'on imagine.

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Pauvre chère maman Heurlin! C'est maintenant, à la voir de tout près, à vivre dans son souffle, à respirer avec elle, que Jacques devine combien elle a dû souffrir toute sa vie. Chaque ride, — et il y en a! — lui parle d'une inquiétude ou d'une douleur. Sous le tendre sourire il aperçoit bien des choses cassées, des débris de rêves, des espérances en miettes; cette démarche lente et courbée, c'est l'âge; ces timidités subites, ces effarements, c'est la longue solitude; ces yeux brûlés, c'est la mort du père; tous ces sillons creusés en plein front, c'est l'angoisse de sentir le petit à Paris, le petit malheureux; et quand maman Heurlin dit du père qu'il était bon, c'est un mot qui va bien dans sa bouche, c'est le mot qu'elle devrait toujours dire, et que son silence même dit toujours. Cette vie est toute bonté, et c'est pour cela qu'elle a été tristesse: mais une tristesse

leçon de bonté, — il est allé jusqu'au fond de ces yeux, plus loin même que ces yeux. C'est là, derrière les prunelles, dans le mystère de ce monde muet, qu'il a deviné toute la vie et l'âme de maman Heurlin, — la vie et l'âme des mères que nous avons. Les mères nous aiment mieux que jamais on ne les aimera; leurs gronderies sont de la tendresse; leurs gros mots caillent encore; le regard adoucit la parole; elles n'attendent rien de nous, et c'est à leur souvenir que nous serons le plus fidèles.

Jacques se l'était dit souvent, — et ce fut même là une de ses théories favorites, à Paris, dans la brasserie, en face d'autres femmes qui ne ressemblaient pas aux mères; et voilà que, tout-à-coup, ces choses légèrement dites, Jacques les comprenait, Jacques les sentait bien au fond; voilà que, pour la première fois, il était tout-à-fait de son propre avis. Ce que son raisonnement affirmait jadis, ces consolantes vérités que lui dicta le bon sens, son cœur aigri en doutait. A présent l'esprit et le cœur, les paroles et la vie étaient d'accord. Et deux yeux avaient fait le miracle, deux yeux tout usés par les larmes, deux yeux d'un gris fané, deux yeux humides et si bons! Ils savaient mieux parler qu'un prêche, et c'est toute l'exis-

tence, — bienveillance et douleur, misère et pardon, — qui s'exprimait par ces yeux-là, s'expliquait dans ces yeux-là, ni brillants, ni longs, ni beaux, les yeux de la pauvre maman Heurlin.

VIII

Pourtant, de certains jours, lorsqu'il lisait dans le journal le nom de quelque camarade, lorsqu'un bruit de Paris lui arrivait, Jacques avait encore de mauvaises heures... Ce n'était pas de l'ennui; c'était la tristesse d'une après-midi de pluie; c'était aussi un mécontentement étrange, le malaise de l'homme qui flotte entre deux existences sans y bien pouvoir démêler sa véritable destinée. Ces jours-là, Jacques était nerveux, il avait des saccades dans la voix, remuait des papiers, et lorsqu'elle le voyait, du seuil de sa petite boutique, partir en battant du pied sur le chemin caillouteux, maman Heurlin n'était pas tranquille. Elle avait peur de la diligence, maman Heurlin, elle avait peur de Paris... Et, l'instant d'après, en pesant du tabac ou en déchirant un timbre, elle interrogeait souvent l'horloge du clocher... « Cinq heures... Six heures... Ah! mon Dieu! » Puis elle allait de nouveau sur les marches froides, au risque de prendre une pleurésie; et, à cha-

Grâce à l'obligeance du patron de l'établissement, qui tint à l'accompagner lui-même, M. B... put rentrer — un peu plus vêtu qu'il n'en était sorti — dans la maison où il se faisait soigner.

Mais, trouvant que le séjour d'Angers ne lui réussissait pas, il prit dès hier le train à la gare Saint-Serge, pour retourner dans sa commune où il va, muni des instructions du docteur, continuer son traitement.

C'est égal, en voilà un cauchemar — et une aventure !
(J. de Maine-et-Loire.)

PRIX DES CHANVRES

Vendredi 5 février, il y avait à Ingrandes un très fort marché de chanvres. Les prix, comme les dernières fois, variaient de 4 50 à 4 80 les 6 kil. 625.

Samedi, 6 février, peu de chanvre au marché d'Angers; mais mardi, jour de la foire, il y en avait une très forte quantité. Les prix sont toujours sans grande variation, soit pour les Vallées, de 4 70 à 5 05 les 6 kil. 625, et pour les Briollay, de 4 40 à 4 80 les 7 kil.

SATURNE ET LA LUNE

Ces deux astres se lèveront presque en même temps le lundi 15 février, un peu après 8 heures du soir; la Lune sera plus au sud que la planète, de quatre fois sa largeur environ.

CRUE DU RHONE

Pont-Saint-Esprit, 14 février.

Les fortes crues de l'Isère et de l'Ardeche viennent de faire monter le Rhône à cinq mètres au-dessus de l'étiage.

Le service des courriers entre la gare de La Croisière et Pont-Saint-Esprit se fait en bateau.

A Beaucaire, le fleuve atteint 4 mètres au-dessus de la cote.

A Vallabrègues, on a pris des mesures pour éviter les inondations.

Le Rhône continue à monter lentement.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 14 février 1892, à 1 h. 1/2,

410^e Concert populaire

Avec le concours de M^{me} GODCHAUX-HULMANN, pianiste.

Programme

1. Ouverture de *Coriolan* (Beethoven).
2. *Concerto* (en la mineur) pour piano et orchestre (Schumann), exécuté par M^{me} Godchaux-Hulmann.
3. *Lassan en Friss* (L. Lacombe), fantaisietta dans le genre hongrois.
4. *Berceuse*, pour hautbois et orchestre à cordes (J. Bordier), exécuté par M. Englebert.
5. Menuet des petits violons du *Capitaine Fracasse* (E. Pessard), demandé.
6. Morceaux de piano:
I. Etude, n^o 11, op. 25 (Chopin). — II. Deux préludes: A *Sol*; B *Fa* (Chopin). — III. Ro-

mance (Mendelssohn-Liszt). — IV. La Campanella (Liszt), exécuté par M^{me} Godchaux-Hulmann.

7. Ouverture de *Ruy-Blas* (Mendelssohn).

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 13 février: *Roméo et Juliette*, opéra en 5 actes, musique de Gounod; *L'Oncle Célestin*, opérette nouvelle en 3 actes.

Dimanche 14 février: *L'Africaine*, grand opéra en 5 actes.

BOURSE DE PARIS

Du 11 Février 1892

3 0/0	95 92 1/2
3 0/0 nouveau	94 80
3 0/0 amortissable	96 90
4 1/2	104 92 1/2

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons!

ACHETEURS, DÉFENDEZ-VOUS!

Personne, en France, ne s'avisera de demander contre qui. Pour tous les intermédiaires, marchands en gros et en détail, le 1^{er} février est comme l'ouverture de l'Exposition universelle. On double les prix. Et, ma foi, on n'a pas tort, si le client continue de se laisser tondre.

On ne peut vraiment pas accuser le commerçant français de ne pas, comme on dit, connaître les affaires. Depuis des mois il bourre ses magasins, ses caves, ses greniers, les docks, les dépôts publics, de marchandises de toute sorte, entrées, bien entendu, soit en franchise, soit avec les anciens droits. Pendant fort longtemps, des années parfois, il suffira avec ses approvisionnements fantastiques aux besoins de sa clientèle. Mais la date fatidique du 1^{er} février arrivée, pour ces mêmes produits, il fera comprendre à l'acheteur, le sourire aux lèvres, qu'il a l'infini regret de ne pouvoir les lui vendre que majorés de tant... à cause des nouveaux droits de douanes exorbitants, il le sait mieux que personne lui qui les paye. Les nouveaux tarifs rendront les affaires si difficiles que le pauvre intermédiaire est bien forcé d'élever ses prix plus qu'il ne le voudrait.

Ainsi raisonnent ceux dont les marchandises sont sujettes aux droits nouveaux. Vous avez vu, lecteurs, qu'il ne les a point payées pour celles qu'il vous vend aujourd'hui, et qu'il va en être ainsi jusqu'à l'année prochaine, jusqu'en 1894 souvent. Mais peu importe, ces nouveaux tarifs ont le dos bon. Et puis, enfin, il est entendu de nos jours qu'en dix ans au plus un commerçant doit faire sa fortune.

A côté de ceux-là, vous voyez ceux qui ne vendent que des produits français, lesquels,

j'imagine, n'ont point payé, ne paieront jamais les droits. Au fait, pourquoi, eux aussi, comme le voisin d'en face, ne majoreraient-ils pas leurs produits, puisque le client paie bien? D'ailleurs, tous les commerces ne sont-ils pas solidaires? Clients, c'est la question des vases communicants, le niveau s'établit toujours comme à la Bourse; donc, client, mon ami, tu paieras.

Nous avons eu la curiosité grande de nous livrer à un certain nombre de calculs vraiment indiscrets. Vous ne vous attendez pas, lecteurs, à nous voir vous en mettre sous les yeux toute l'aridité. Nous avons voulu savoir combien, du fait des nouveaux tarifs, pouvait bien se voir surtaxés, une chemise, par exemple, un bock, un kilo d'agneau, un jambon, etc. Nous avons immédiatement constaté pour une chemise une surtaxe de quelques centimes, de un ou deux centimes pour un bock, surtaxe insignifiante presque toujours pour la marchandise au détail. Mais, en revanche, le commerçant, lui, qui n'a pas à faire avec ses clients de pareils calculs, et qui, opérant sur de grandes quantités, voit les choses de haut, il profite de l'occasion pour doubler, tripler, quadrupler la surtaxe qu'il impose lui au client ébahi, mais soumis. Que voulez-vous, il faut bien qu'il rentre dans les droits qu'il a payés en douane à l'entrée en France. Il faut qu'il y rentre même le 2 février sur des marchandises entrées avant la mise en exécution des nouveaux tarifs.

Vous comprenez notre légitime indignation devant une semblable découverte. Et notez que l'application de ce système n'est pas générale encore, mais on nous annonce des variantes à l'infini sur ce thème connu.

Et c'est là ce que les libre-échangistes appelleront, avec certain sourire plein de suffisance, faire l'essai loyal des tarifs nouveaux, votés par un Parlement affolé de protectionnisme.

Ainsi, le producteur vendra un peu plus cher que par le passé, le consommateur se trouvera écrasé par le renchérissement général des denrées et de toute chose, et entre les deux, vous trouverez le très habile et infiniment trop nombreux intermédiaire, qui aura lui la très lourde besogne d'encaisser presque à lui seul les profits destinés à d'autres, après les avoir très copieusement majorés, comme nous l'avons dit. Quand le Parlement a voulu protéger le travail national, raison unique du retour aux droits protecteurs, c'est uniquement l'ouvrier, son patron, en un mot tous les organes de la production française qu'on a prétendu défendre et fortifier.

Loin de nous pourtant l'idée de méconnaître les services rendus par l'intermédiaire, par le commerçant qui, ne produisant rien par lui-même, achète pour revendre. Il est un rouage de première utilité sociale, aussi utile que le producteur dont il répand les créations.

Mais c'est à la condition de ne point devenir légion, de ne point rendre la vie impossible comme aujourd'hui, par un accroissement déraisonnable du nombre des intermédiaires qui, sans droit, viennent demander au producteur et au consommateur de les faire vivre. C'est à la condition de ne point abuser de toutes les circonstances pour réaliser des bénéfices exagérés.

Le Parlement vient de voter une loi douanière qui doit sauver le travail, la richesse nationale écrasés par la concurrence étrangère, c'est le pain de l'ouvrier, ce sont les millions, notre réserve, notre trésor de guerre que cette loi patriotique prétend défendre.

Eh bien! nous soutenons que si, pour gagner quelques sous de plus, l'intermédiaire, dans la mesure où le client aura la bonhomie de s'y prêter, fausse le rouage qui devait sauver la richesse française, il aura mal agi comme citoyen, comme patriote, mal agi au point de vue privé, car, en imputant aux tarifs une hausse de prix à laquelle il restait étrangers, il aura fait à nos yeux un bénéfice illicite.

Mais, répondra notre intermédiaire, je ne peux cependant pas prendre à ma charge une surtaxe douanière dont les tarifs me grèvent. Rigoureusement, non, répondrons-nous. Mais, nous nous empressons d'ajouter:

« La concurrence est l'âme du commerce, et pour un commerçant habile il n'y aura pas de réclame plus puissante que le maintien de ses anciens prix, réclame qui lui coûtera peu en définitive, bien moins que la plupart de celles auxquelles il se livre, et qui sera, plus qu'aucune autre, de bon aloi. Le client lui en saura gré, viendra à lui, et finira par augmenter ses profits en élevant le chiffre de ses affaires. »

A l'acheteur, qui aura l'infortune d'avoir affaire à ces commerçants dont l'âpreté au gain ne connaît point de bornes, nous dirons:

« Résistez; résistez encore aux exigences qui vous exploitent ». Faites le vide autour du commerçant qui aura, comme on le disait si justement ces jours derniers, voulu faire « le coup des tarifs ». Avertissez vos amis et portez-vous en foule vers celui qui, patriotiquement, aura loyalement maintenu les anciens prix.

» Provoquez la publication à des millions d'exemplaires des tarifs nouveaux des douanes. Il n'y a pas plus de huit cents articles. Une toute petite, toute modeste brochure y suffira, sans beaucoup de frais. Chacun alors pourra savoir la surtaxe imposée à l'article qu'il achète; il saura s'il a affaire à un commerçant sérieux ou à un exploitateur effronté, et se conduira avec lui en conséquence. »

HENRI DESCHAMPS.

Entre beau-père et gendre.

— Beau-père, je suis toujours mécontent de votre fille: elle est acariâtre, paresseuse, gourmande, dépensière...

— Vous avez raison, mon gendre, et, si elle ne s'amende pas, si elle vous met encore dans la nécessité de venir vous plaindre à moi...

— Eh bien?

— Eh bien, je vous promets de la déshériter.

CIRCULAIRE FINANCIÈRE QUOTIDIENNE

De la plus grande utilité pour toute personne opérant à terme. Conseils impartiaux et appréciations pénétrantes aux meilleures sources. Donne les cours de 4 heures. Adressée gratuitement 2 mois, sur demande à M. MARIO, Rédact., 71, rue Ste-Anne, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

routes comme pour les guider; chaque ruisseau l'arrêtait avec ses cascates; il s'accoutait sur chaque pont, et suivait, dans l'air fluide, les croisements de vol des demoiselles bleues; il causait avec le facteur, qui s'en va tout brisé, en faisant des calculs de kilomètres; il rencontrait une troupe de saltimbanques, écoutait tous les clochers du pays chanter ou sangloter à la fois; et lorsque, au moment où le soleil s'abaisse et n'éclaire plus que la pointe des peupliers, Jacques revoyait fumer les toits de Chérisy, alors, ma foi! malgré ses jambes lasses et ses souliers crottés, il marchait allègrement, fier comme un Artaban qui aurait conquis le monde. Il avait bien gagné sa soupe.

Justement, ce soir-là, — c'était tout à la fin de mai, — Jacques avait fait une belle promenade, pas une promenade pour rire: ce que le facteur appelait « une riche trotte ». Sous un soleil déjà chaud, il avait marché, sué, s'était assis sur des bancs d'estaminets, avait repris sa course gaillarde, vu des blés et des seigles, poursuivi des lézards, découvert des moulins en ruines, humé l'odeur de la forêt, levé des cailloux, effrayé beaucoup de poules, donné des sous à un ou deux gamins quêteurs, — et il s'en revenait avec sa bonne fatigue, sous un

crépuscule bleu tout plein d'arômes. Pas un crépuscule d'Italie, pas un crépuscule d'opéra: un simple, mais délicieux crépuscule du Valois, du vieux pays français où le ciel est limpide sans trop de flammes, et où la nature, sans apprêt, a le parfum des bois, la simplicité des lignes, la grandeur et l'intimité.

Les forêts se confondaient avec l'azur déjà sombre; Vénus brillait: près de la route, une voix chanta.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. Rideau: 8 h. 1/2

Direction: H. DAVID.

LUNDI 15 Février 1892

3^e et dernière représentation irrévocable

Au bénéfice de M^{lle} SAUVAGET, 1^{re} chanteuse d'opérette.

MISS HÉLYETT

Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime BOUCHERON, musique d'AUDRAN.

Au 2^e acte, *Le Parc et le Casino*, décor nouveau peint par M. Allain.

qua bruit de pas, le cœur lui battait... Elle avait senti ça, jadis, tout jadis, quand Jacques était malade, à six mois et demi, et que, dans son berceau, la tête brûlante et lourde, il dormait la journée entière: s'il ne s'était pas réveillé! si maintenant il n'allait pas revenir!

Mais il revenait toujours. Il était parti triste; pour se secouer, se guérir, il s'en était allé sous le soufflet des gouttes de pluie, dans la poussière mouillée, en face du ciel d'orage où de grands nuages passaient. A croiser les rouliers, à écouter les fquets claquant, à voir un lapin traverser la route, à décapiter d'un coup de canne les tiges des herbes, à secouer les ronces et leurs fleurs blanches en larmes, à crier: « Bonjour! », aux petites filles, il s'était distrait peu à peu, — sans parler de l'air! Car c'est le souverain remède aux maux de l'âme, cet air sain et parfumé, cet air qui s'est imprégné des résines, a frôlé les touffes de fraises, caressé les feuilles, les lierres, et qui vous entre par la bouche, par les yeux, par tous les pores de la chair assainie. Cet air-là vous dit: « Jeunesse! » — et, de lieue en lieue, de petit bouchon en relai nouveau, Jacques se sentait plus jeune. Il admirait les grandes files d'ormes qui là-bas, dans la plaine, accompagnent les

Études de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite Douve, n° 7, Et de M^e RICOU, notaire à Coron.

VENTE

Aux enchères publiques PAR LICITATION

Entre majeurs et mineurs

Et par suite de baisse de mise à prix

DE DIVERS

IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Un Jardin et un Pré

Situés commune de la Salle-de-Vihiers.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 28 FÉVRIER 1892, en la salle de la mairie de la Salle-de-Vihiers, à une heure du soir, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Jean Bourrasseau, marchand de porcs, demeurant commune de la Salle-de-Vihiers ;

2^o Madame Adèle Bourrasseau, épouse autorisée de M. Pierre Houet, propriétaire, demeurant au Fresne, commune du Voide ;

3^o M. Pierre Bourrasseau, marchand de porcs, demeurant à Melay ;

Ayant, les sus-nommés, M^e Louis ALBERT pour avoué ;

En présence de :

1^o Madame Marie-Victoire Gourdon, veuve du sieur Jacques Bourrasseau, propriétaire, demeurant à la Salle-de-Vihiers ;

2^o Madame Marie Bourrasseau, épouse du sieur Louis Briant, maçon, et ce dernier pour l'autorisation de son épouse, avec laquelle il demeure rue du Martroi, n° 8, à Nantes ;

3^o M. Victor Bourrasseau, célibataire, majeur, manoeuvre, demeurant à Nantes ;

Ayant les sus-nommés M^e DE NEUVILLE pour avoué ;

En présence encore de M. Louis Gourdon, domestique, demeurant à la Jumelière, pris au nom et comme tuteur ad hoc de Jeanne Bourrasseau, André Bourrasseau et Emile Bourrasseau, enfants mineurs issus du mariage du sieur Jacques Bourrasseau, décédé, et de dame Marie-Victoire Gourdon, son épouse, sus-nommée ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Henri Manceau, métayer, demeurant au Tour, commune de Chanteloup, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs sus-nommés ;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de la Salle-de-Vihiers

PREMIER LOT

Un morceau de jardin, situé au bourg de la commune de la Salle-de-Vihiers, d'une superficie de deux ares soixante centiares, porté sous le numéro 35 du plan cadastral de ladite commune, section B, polygone 13, joignant au nord et au couchant des chemins.

Mise à prix 400 fr.

DEUXIÈME LOT

Une pièce de terre en nature de pré, nommée le pré des Pierres ou du Pressoir, contenant environ soixante-quatre ares trente centiares, inscrite sous le numéro 15 et sous partie du numéro 18 du plan cadastral de ladite commune, section B, polygone 2, joignant au midi Madame Houet et au levant le chemin des Naudières.

Mise à prix 1,300 fr.

Total des mises à prix : 1,700 francs.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e DE NEUVILLE et LE RAY, avoués co-litigants ;

Soit à M^e RICOU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-douze. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

Au bourg de Saint-Martin-de-la-Place, le dimanche 14 février 1892, à une heure, par le ministère de M^e BRAC, par suite d'acceptation bénéficiaire de la succession de M. JULES GOUSSEAU.

Batterie de cuisine, couverts, service de table, tapis, suspension, garniture de cheminée ;

Un beau buffet de salle à manger, commode, armoire, guéridon, chaises velours et autres, table à rallonges, rideaux, portières, pendule, candélabres, draps, nappes, serviettes, garde-robe, sabres, épées, cravaches, et quantité d'autres objets.

Au comptant et 40 0/0 en sus.

Étude de M^e MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier.

Vente Mobilière

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le DIMANCHE 14 FÉVRIER 1892, à une heure du soir, au Yau-Langlais, commune de Bagneux, au domicile des époux BESSONNEAU, M^e MULLON, huissier à Saumur, vendra aux enchères publiques : buffet, armoire, table, chaises, batterie de cuisine, vaisselle, bois de chauffage, foin, paille, vin, cidre, vinaigre, demi-vin, instruments aratoires, futailles et bouteilles vides, volière et oiseaux, pigeons, etc.

Au comptant, plus 10 9/0.

A VENDRE DEUX MAISONS Avec Jardin

D'UN SEUL TENANT

Au Bois-Brard (Saint-Florent)

Contenance totale : 8 ares 25 centiares

S'a dresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Bois-Brard (Pont-Fouchard).

S'adresser au bureau du journal.

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^e

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50

Avec Jardin, Cour, Ecurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

ADJUDICATION, le 22 Février 1892, à une heure, en l'étude de M^e DUFOUR, notaire à Paris, des Droits pouvant exister au profit de la société ne liquidation la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite de l'Ouest, sur un réseau de tramways de Saumur à Saint-Hilaire et à Fontevault (concession, travaux, construction, cautionnement, etc.). Mise à prix (pouvant être baissée), 250,000 francs. Consignation préalable, 50,000 fr. (81)

A LOUER

MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND,

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace (83)

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ? Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Écluse, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean ; M. MASCHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra

Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute.....	1/2 kil. 0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour 0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil. 1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon désossé.....	1.60
— Emmenthal.....	1.20	Saucisson de Lyon.....	3.50

Hollande.....	1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Roquefort.....	1.60	de Strasbourg et de Ruffec	
Port Salut.....	1.50	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Brie (véritable).....	1.40	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,	
Munster.....	la boîte 2.50	Grives, Perdreaux, Lièvres.	

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

Le MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,